

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 04/10/2024

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De conclure un bail de location avec Mme Magali BLANC pour le logement sis 7, Place de la Fontaine Ronde N°3 à compter du 1^{er} juillet 2024, pour 6 ans renouvelables, et pour un loyer de 309.21 €.
 - ❖ De retenir la proposition de la Sté Lilou Prod pour un spectacle/concert pendant la période de la fête votive le 17 août 2024, pour un montant de 5 590 €.
 - ❖ Après consultation, de retenir la proposition de l'Ets DEGAS pour le remplacement de deux chauffe-eaux triphasés et de réfection de l'installation, au stade municipal Edmond Aillaud pour un montant de 6 191.60 € HT.
 - ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la Sté LE GALL Charpente pour le remplacement de la toiture de l'immeuble communal au 20 Rue du Château et le retrait des plaques d'amiante, pour un montant de 36 658.05 € HT.
 - ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 8/07 au 12/07/2024 au prix de 635.70 € HT.
 - ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 15/07 au 02/08/2024 au prix de 1 747.20 € HT.
 - ❖ De fixer la redevance d'occupation du Domaine Public pour l'installation d'une terrasse avec tables et chaises pour une superficie d'environ 70m², Rue de la Fontaine Ronde face au n°19 pour Mme Fiona CHERFILS, d'un montant de 360 € par an à partir du 27 juillet 2024.
 - ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 27/08 au 30/08/2024 au prix de 280.80 € HT.
 - ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la Sté SAS Audibert Charpentes pour le remplacement de la toiture de la classe n°1 de l'école maternelle pour un montant de 26 759.44 € HT.
 - ❖ Dans le cadre du marché annuel de voirie, de retenir la proposition de la Sté BS Voirie pour la réfection des enrobés et dessouchage de pins, dans la cour de l'école élémentaire pour un montant de 19 337.00 € HT.
 - ❖ De signer le devis de l'Association Intercommunale de Musique et de Danse du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure, relatif à la prestation de musique et de chant pour les écoles élémentaire et maternelle de la commune, d'un montant annuel de 13 680.00 € TTC soit un tarif de 40 €, pour 9h30 par semaine pour l'année scolaire 2024-2025.
 - ❖ De retenir l'offre de la Sté TAMIETTI pour l'entretien des installations de l'école maternelle, assistance génie climatique, pour l'année 2024/2025, pour un montant de 942.46 € HT.
 - ❖ Dans le cadre de l'opération d'aménagement du jardin de la crèche, De retenir l'offre de la Sté Quali-Cité Méditerranée pour la réalisation d'un sol souple ainsi que la fourniture et pose de jeux extérieurs d'un montant de 30 351.14 € HT, subventionnée à hauteur de 80% par la CAF.
- ❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER JUILLET 2024**

♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. N° 2024-30-09-01 ADMINISTRATION GENERALE : TARIFS PUBLICS : RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une augmentation de dix centimes du tarif du repas à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2024-30-09-02 FONCIER – CARRIERES ET BALLASTIERES DES ALPES (CBA) : REGULARISATION DE CHEMIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de déclassement d'une section du chemin communal et autorise Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2024-30-09-03 FINANCES : ASSOCIATION VILLENEUVE BOULES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de la subvention exceptionnelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2024-30-09-04 ADMINISTRATION GENERALE : ENQUETE RECENSEMENT 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la rémunération des agents recenseurs et autorise Monsieur Le Maire à recruter les agents recenseurs.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2024-30-09-05 DLVA MODIFICATION DES STATUTS : APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet des nouveaux statuts de la DLVA.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2024-30-09-06 FINANCES : BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2024-30-09-07 FINANCES : MAISON DES JEUNES : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le plan de financement.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. N° 2024-30-09-08 ADMINISTRATION GENERALE : RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE : APPROBATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées sur les règlements des garderies et de la restauration scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20h17